



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026  
(Date de convocation : 17 mars 2026)

Délibération N° 20260320-13

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujó-Menjouet, Maire.

**Étaient présents** : Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Etienne LAY, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, Sylvain SALIGOT, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, David LAFFAILLE, Marie VIDAL, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON et David MAPPA formant l'unanimité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Aurore VILLE

**OBJET : NOMBRE MEMBRES ET DESIGNATION ELUS DU CCAS**

Vu, l'article R 123-7 du code de l'action et des familles ;

le Monsieur le Maire rappelle que le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite de 8 membres élus et de 8 membres nommés (soit un total de 16 membres maximum).

Les membres nommés le sont par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dont obligatoirement :

- un représentant des associations du département qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- deux représentants des associations familiales désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- au moins un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- au moins un représentant des associations de personnes handicapées.

Monsieur le Maire propose de décider de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

o **Article Unique** : de désigner les membres suivants :

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| - Marie VIDAL             | - Dominique BORGELLA-ADJUDANT |
| - Sarah GRANDSIMON        | - Sarah LAGUERRE              |
| - Alexandre PUJO MENJOUET | - David LAFFAILLE             |
| - Mélissa PUJO MENJOUET   | - Viviane TORNE               |

Fait à Campan et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 27/03/2026

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujó-Menjouet